

# MÉMOIRE

Consultation sur le mandat provisoire de l'agence d'évaluation d'impact du Canada

Présenté par le



**cre** capitale-nationale

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE



aménagement du territoire

Mars 2025



#### **Recherche et rédaction:**

**David Viens, Directeur général adjoint et directeur - Milieux naturels et Infrastructures vertes, Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale**  
**Mélanier Pelletier, coordonatrice en milieu naturel, Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale**

#### **Avec la collaboration de:**

Lauréanne Daneau, Directrice générale, Conseil régional de l'environnement Mauricie  
Gilles Dubois, vice-président, Conseil régional de l'environnement de Montérégie  
Bérénice La Selve, Recherchiste, Regroupement national des Conseils régionaux de l'Environnement (RNCREQ)  
Claude Lefebvre, Président, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec  
Kassandra Martel, Directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière  
Andréanne Paris, directrice générale, CRE Montérégie  
Dominique Roy, Chargée de projet en environnement, CRE Montérégie  
Martin Vaillancourt, Directeur général, RNCREQ  
David Viens, Directeur général adjoint et directeur - Milieux naturels et Infrastructures vertes, Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale  
Nilson Zepeda, Responsable nature et eau, Conseil régional de l'environnement de Montréal



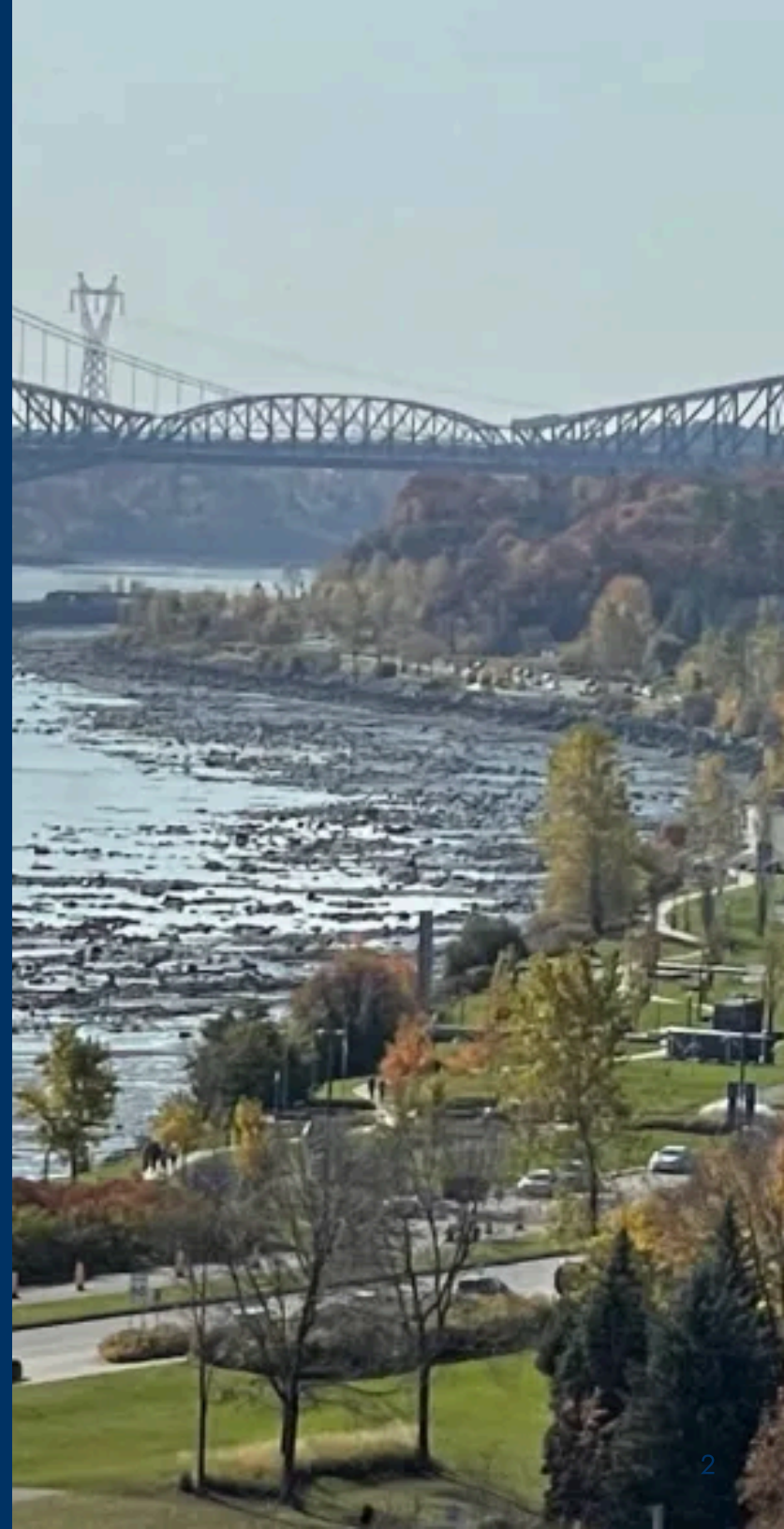


## INTRODUCTION

À la suite de la demande d'évaluation régionale du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke déposée en 2020, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a invité le public à présenter pour le 28 mars 2025 des commentaires sur le mandat provisoire de l'évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent (ÉER), qui couvre le Saint-Laurent fluvial et l'estuaire du Saint-Laurent de la frontière Ontario-Québec à la Pointe-des-Monts sur la Côte-Nord et le Cap-Chat sur la rive sud à la rivière Saguenay.

Le CRE de la Capitale-Nationale a reçu un financement pour participer à l'évaluation de ce mandat préliminaire.

Voici les commentaires du CRE réalisé en collaboration avec le RNCREQ qui a regroupé l'expertise des CRE concernés.





## POINTS APPRÉCIÉS

Le CRE Capitale-Nationale est globalement satisfait de la proposition de mandat provisoire. Tout d'abord, nous saluons la proposition d'avoir une approche élargie et intégrée des enjeux environnementaux liés au Saint-Laurent. Cette approche permet une analyse plus globale et cohérente des multiples dimensions du fleuve et reflète bien la complexité des dynamiques à l'œuvre tout en gardant une vue d'ensemble sur l'effet cumulatif des pressions.

Nous sommes ravis de voir que le territoire à l'étude a été largement élargi par rapport à la demande initiale qui couvre la totalité du territoire du CRE Capitale-Nationale. La proposition permet de couvrir pratiquement toute la portion fluviale des grands lacs à l'Estuaire. Il aurait été intéressant d'inclure les Grands Lacs dans l'étude vu l'importance de sa contribution à l'écosystème fluvial, mais nous ne croyons pas qu'il soit souhaitable de l'inclure actuellement. L'ajout des Grands Lacs dans le contexte politique actuel risque d'allonger ou même de menacer la réalisation de cette étude, nous sommes donc d'accord avec le fait de l'exclure de l'étude.

L'inclusion du fjord du Saguenay, unique par la présence conjointe du transport maritime et du béluga (espèce emblématique et en voie de disparition), constitue un choix judicieux et cohérent avec les objectifs d'une évaluation régionale de grande portée.

Dans l'équipe du CRE Capitale Nationale, nous sommes impressionnés la diversité et l'étendue des intervenants et des groupes qui sont consultés et prennent part aux processus.

Finalement nous sommes rassurés par l'intégration des peuples autochtones dans cette démarche qui se veut conjointe qui comprend la prise en considération de leurs intérêts, savoirs et manières de transmission respectives, ainsi que l'intégration de leurs représentant-es au groupe de travail.



## NOS RECOMMANDATIONS

### DUALITÉ QUÉBEC / CANADA

- L'absence du gouvernement du Québec dans la présente initiative est déplorable. Nous apprécions que la démarche puisse quand même avancer sans le gouvernement du Québec et nous espérons qu'il puisse l'intégrer en cours de route.
- Plusieurs enjeux cruciaux pour la santé des écosystèmes du Saint-Laurent relèvent de compétences partagées entre les instances fédérales et provinciales (occupation du territoire, aménagement portuaire, qualité de l'eau, rejets des eaux usées, etc.). En restreignant l'analyse aux seules compétences fédérales, on risque de passer à côté d'éléments essentiels à une compréhension systémique.
- **Nous recommandons de clarifier la manière dont les recommandations portant sur les prérogatives du gouvernement du Québec pourront être présentées aux instances compétentes.**
- De plus, la division entre ces compétences étant complexe, il est parfois difficile de comprendre dans quelle mesure une recommandation doit être adressée à l'un ou l'autre des gouvernements.
- **Nous recommandons de proposer dans le mandat une synthèse récapitulant les compétences fédérales et provinciales en lien avec les thématiques abordées.**

#### **ÉCHÉANCIER AMBITIEUX:**

Compte tenu de l'ambition de l'étude, nous croyons que le délai proposé risque d'être difficile à respecter. La complexité du territoire et des enjeux abordés appelle une approche patiente et rigoureuse, difficile à concilier avec des échéanciers serrés. Il est crucial que la qualité et la profondeur de l'analyse ne soient pas compromises au profit de la rapidité.

**Nous recommandons de revoir l'échéancier pour prévoir suffisamment de temps pour l'analyse et l'intégration des commentaires issus de la consultation publique sur la version provisoire du rapport d'évaluation régionale, avant sa finalisation.**



## NOS RECOMMANDATIONS

### EFFETS CUMULATIF ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

- Le fleuve Saint-Laurent est la colonne vertébrale du territoire québécois, étant sa première grande voie de circulation, le Québec s'est largement développé autour de cet axe. Pourtant la proposition de mandat d'évaluation régionale met peu d'importance sur le contexte historique.
- **Nous proposons d'ajouter au mandat les effets cumulatifs des activités passées afin de prendre en compte le contexte historique, la capacité de support des écosystèmes, identifier les tendances et évaluer les seuils critiques déjà franchis.**
- Nous avons été surpris de voir que la proposition de mandat n'inclut pas d'analyse des services écosystémiques. Le fleuve Saint-Laurent rend de nombreux services à la population comme le transport, l'approvisionnement en eau pour les industries tout en alimentant des millions de personnes en eau potable. Cette analyse permettrait de mieux valoriser les bénéfices sociaux, économiques et culturels du fleuve et de ses milieux naturels et surtout permettrait d'évaluer la capacité de support des écosystèmes, leur résilience et leur seuil de tolérance face aux pressions humaines.
- **Nous recommandons d'ajouter l'analyse des services écosystémiques au mandat qui inclurait aussi l'évaluation de la capacité de support du milieu aux pressions humaines.**



## NOS RECOMMANDATIONS

### ESPÈCES EXOTIQUE ENVAHISSANTES

- La problématique d'introduction d'espèces exotiques envahissantes est une problématique majeure qui perturbe grandement les écosystèmes où elles s'installent. Les voies d'entrées nombreuses permettent une prolifération rapide de celles-ci. Le caractère cumulatif et souvent irréversible de ces perturbations justifie leur inclusion explicite dans le mandat d'évaluation régionale.
- **Nous recommandons d'ajouter le suivi et l'analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes.**

- La quantité de données d'analyses détenues par les différents ministères fédéraux, les universités et les communautés autochtones sont impressionnantes. L'engagement et la collaboration entre ces instances seront essentielles pour l'accès et le partage de ces données pour la réussite de l'exercice.
- **Nous recommandons d'inviter à collaborer, les divers ministères concernés par les enjeux du Saint-Laurent, tels que Pêches et Océan Canada et Transports Canada ainsi que les universités, les municipalités et les communautés autochtones.**

### TRANSPARENCE DU PROCESSUS

- La transparence du processus sera un élément très important qui permettra d'assurer la confiance du public dans le processus, contribuera à stimuler la participation et permettra des échanges plus riches.
- Il sera aussi très important d'assurer le maintien de l'objectif initial d'une vision globale pour assurer que le fil conducteur de l'évaluation demeure axé sur une compréhension intégrée, systémique et à long terme du fleuve et de ses enjeux.
- **Nous recommandons**
  - **Rendre publics les rapports d'étape trimestriels**
  - **Présenter un plan détaillé du processus des consultations et des thématiques abordées dans chacun des comités et groupes consultatifs, afin que chaque participant-e puisse avoir une vision d'ensemble des démarches.**
  - **S'assurer que les renseignements utilisés pour réaliser l'évaluation régionale soient mis à la disposition du public au fur et à mesure de leur réception par l'Agence.**



## CONCLUSION

Le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale félicite l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour avoir intégré au mandat d'évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent l'essentielle des recommandations qui ont été nommées lors des consultations préliminaires. Nous portons beaucoup d'espoir dans ce processus qui pourra nous permettre d'assurer la pérennité de cette ressource inestimable qu'est notre fleuve Saint Laurent. Cette évaluation régionale d'impact pourra devenir un levier structurant pour une gouvernance durable du Saint-Laurent.

Il s'agit toutefois d'un exercice ambitieux et périlleux. Il faudra faire appel à une vigilance soutenue sur les angles morts potentiels et les conditions de réussite du mandat.





## À PROPOS DU CRE CAPITALE-NATIONALE

---

Le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale) a à cœur, depuis plus de 35 ans, la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité.

Sa mission première consiste à promouvoir les valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application du développement durable et la gestion intégrée des ressources.

Sa stratégie privilégie une approche axée sur la concertation régionale, les actions de sensibilisation et les projets concrets avec les intervenants du milieu. Tous ses projets ont comme objectif de préserver la qualité des milieux de vie des communautés par des changements concrets sur le territoire de la Capitale-Nationale.

Son champ d'action se décline à travers les six expertises suivantes : milieux naturels, infrastructures vertes, tourisme durable, écoresponsabilité, aménagement du territoire et économie circulaire.

